QUARTIER DU **PAVÉ BLANC**

RELOGER AU MIEUX

Clamart Habitat et 3F mettent tout en œuvre pour respecter les volontés et souhaits des personnes qui doivent quitter le Pavé Blanc. Afin de prendre en compte leurs besoins en relogement, l'association Soliha (Solidaires pour l'Habitat) a été mandatée par 3F. Ce prestataire rencontre les locataires pour des entretiens qui permettent de comprendre leurs souhaits afin de trouver le lieu de vie qui leur correspond le mieux. Manifestement, cette méthode est efficace car la majorité des personnes relogées témoignent leur satisfaction. Le processus se déroule en six étapes.

1. Je rencontre l'un des responsables de Clamart Habitat et/ou de Soliha pour exprimer mes souhaits.
2. Clamart Habitat me demande de constituer mon dossier de demande de logement social.
3. Une offre de relogement correspondant à ma demande m'est proposée. Celle-ci respecte obligatoirement des conditions financières, à savoir que le coût du loyer au mètre carré n'augmente pas.
4. Je visite le logement et l'accepte.
5. Mon déménagement est pris en charge.
6. Je m'installe dans mon nouveau logement.

PAROLES DE CLAMARTOIS RELOGÉS

MOKHTAR HAJ.

« Le relogement s'est très bien passé. Monsieur le Maire avait promis qu'il nous relogerait et il a tenu sa promesse. Heureusement que la mairie a agi car sinon nous attendrions encore. Je suis donc satisfait car je voulais rester à Clamart où se trouvent mes racines et mes amis. Les 3F étaient insalubres et c'était un cauchemar d'habiter là-bas, je suis donc ravi de me retrouver dans le quartier de la plaine. Notre nouveau logement nous convient très bien ».

CLAUDETTE VAN TRIEL

« J'ai eu beaucoup de peine et de chagrin de quitter notre appartement dans lequel nous habitions depuis 35 ans. On nous a proposé un petit pavillon avec un jardin que nous avons accepté avec mon mari. Clamart Habitat nous a relogés. Leurs services sont très bien. Ils ont organisé notre déménagement et se sont occupés de tout. Ils nous ont même proposé de racheter notre nouveau logement ».

JACQUELINE BERNE

« Nous avons été relogés sans augmentation de prix en bas de Clamart. Toutes les promesses ont été tenues. Même si au bout de 34 ans de vie dans le même endroit je n'étais pas partante pour déménager, je n'ai aucun reproche à faire. Bien que nous ne souhaitions pas changer de ville, nous nous inquiétions beaucoup. La mairie et Madame Huard se sont vraiment montrés à l'écoute. Désormais nous sommes dans un petit immeuble super. Je connais quatre autres personnes qui ont été relogées et elles sont également très contentes ».

mairie de Clamart

Juin 2018

CLAMART AVANCE

QUARTIER DU **PAVÉ BLANC**

LE MOT DE **VOS ÉLUS**

Jean-Didier BERGER
Maire de Clamart
et Président de
Vallée Sud Grand Paris

Comme souvent en matière d'urbanisme les choses prennent du temps. Mais le projet de rénovation avance vite et plus d'une centaine de relogements ont déjà été réalisés, les premiers travaux de démolition démarreront cet hiver et la construction des nouveaux logements dans la foulée. Tous les engagements que nous avions pris avec les 3F sont tenus : chacun pourra notamment être relogé à Clamart avec le maintien du prix au m². ■

COLETTE HUARD
Maire-adjointe en charge du Logement et de l'Accession à la propriété et Vice-présidente de Clamart Habitat.

Il fallait apporter un changement dans ce quartier. Il y avait un déficit de stationnement, une absence de mixité sociale, un manque de commerces, des problèmes récurrents dans les parties communes et de l'insécurité. Beaucoup d'ingrédients du mal-vivre étaient jusqu'ici réunis dans ce quartier de Clamart pourtant initialement très recherché. Après plusieurs réunions publiques et des ateliers d'urbanisme auxquels ont participé les habitants, un nouveau plan a été présenté. Il introduit une part de logements privés dans un ensemble ne comptant jusqu'ici que des logements sociaux, et propose des immeubles moins hauts qu'auparavant, dotés de suffisamment de places de stationnement et dans une architecture plus qualitative. Ce quartier accueillera des commerces complémentaires et sera mis en valeur à travers la création de nouveaux espaces verts. Un protocole a été signé avec Immobilière 3F, la Mairie de Clamart, la Préfecture des Hauts-de-Seine, Action Logement et Clamart Habitat ainsi qu'une charte de relogement dans le cadre de la démolition des bâtiments. ■

CALENDRIER DES TRAVAUX

2015
DEPUIS FIN 2015 :
- des ateliers sont organisés avec les habitants pour connaître leurs souhaits.

2016
PREMIER TRIMESTRE :
- des réunions publiques permettent de réfléchir au relogement, au projet urbain...

2017
FÉVRIER : 1re phase de relogement pour les habitants des bâtiments A (1-5 rue Corneille), B, C et D (1, 2, 3, 4, 5, 7, 9 et 11 rue Boileau) et des immeubles R26 et R 27 situés 136 à 140, rue de la Porte de Trivaux.

2018
30 JUIN : Clamart Habitat a trouvé un appartement ou une maison pour 77 % des personnes qu'il faut reloger. Il reste 9 familles à reloger sur le patrimoine à démolir de l'OPH.

DÉCEMBRE : Fin des relogements dont Clamart Habitat est en charge.

2019
COURANT 2019 : Démarrage de la 2e phase de relogement pour les habitants des bâtiments E (6 rue Boileau), F (8 rue Boileau) et G (1 à 5 rue Racine) et début du chantier.

2019
- Démarrage des premières constructions dont celles du chantier Clamart Habitat Place Pompidou qui devrait être achevé en 2020.

2026
- Fin prévisionnelle du chantier.

QUARTIER DU **PAVÉ BLANC**

LES GRANDES LIGNES DU PROJET

En concertation avec les habitants, la municipalité et les bailleurs ont imaginé un projet qui présente de nombreux avantages.

Comme Jean-Didier Berger s'y est engagé :

- Il favorise la mixité sociale. Les futurs bâtiments accueilleront à la fois des propriétaires et des locataires notamment sociaux.
- Le quartier sera ouvert sur la ville et sur la nature.
- Les constructions seront réalisées avec des matériaux privilégiant une belle esthétique et la qualité comme la pierre, le métal, le verre.
- Le quartier privilégie les espaces verts, les aires de jeux et la circulation douce des piétons et vélos.
- Les logements seront agréables à vivre. Nombre d'entre eux seront conçus avec des terrasses, des balcons, des loggias ainsi que des placards, des caves, etc.
- Beaucoup d'appartements seront accessibles et adaptés aux personnes handicapées.
- Principalement situé en sous-sol, le stationnement sera facilité.
- Grâce à sa conception, la sécurité des habitants sera mieux assurée.
- En accueillant des commerces il permettra à tous de faire des courses à proximité de chez soi et favorisera ainsi la vie locale.
- La réouverture de la perspective Le Nôtre redonnera à Clamart une partie de son histoire. Imaginée par André Le Nôtre (qui a conçu l'aménagement des parcs du Château de Versailles), elle permettra de voir et de profiter d'une large coulée verte aujourd'hui difficilement identifiable.

RENAISSANCE D'UN QUARTIER

« L'aménagement et les infrastructures du quartier du Pavé blanc datent de 1964 et ne répondent plus aux besoins et aux exigences actuelles » c'est en ces termes qu'Emmanuelle Cosse, Ministre du logement et de l'habitat durable évoquait la situation de ce quartier lors d'une séance de questions au gouvernement au Sénat en 2017. La municipalité, les bailleurs 3F et Clamart Habitat l'avaient précédée dans ce constat. Depuis 2015 ils réfléchissent en effet à la rénovation complète de ce quartier. Dans la logique d'un urbanisme choisi et non subi qui prévaut à Clamart, un chantier gigantesque a donc démarré et se poursuit.

DÉMOLITIONS À VENIR

Phase A

- Clamart Habitat, R26 - 8 logements : 142 à 146 rue de la Porte de Trivaux
- Clamart Habitat, R 27 - 45 logements : 136 à 140 rue de la Porte de Trivaux
- I3F, bâtiment A - 70 logements : 1 à 5 rue Corneille
- I3F, bâtiment C - 70 logements (tour) : 2 rue Boileau
- I3F, bâtiment D - 70 logements (tour) : 4 rue Boileau
- I3F, bâtiment B - 141 logements : 1 à 11 rue Boileau

Phase B

- I3F, bâtiment E - 69 logements: 6 rue Boileau
- I3F, bâtiment F - 70 logements : 8 rue Boileau
- I3F, bâtiment G - 68 logements : 1 à 5 rue Racine

UN CHANTIER IMPRESSIONNANT

Construire un quartier tout en démolissant d'anciens immeubles, n'est pas chose aisée. C'est pourtant le défi que relèvent Clamart Habitat, l'Immobilière 3F et le cabinet d'architecte Atelier BLM. Afin que les nuisances soient les moins gênantes possibles et que l'environnement soit respecté, un certain nombre d'exigences sont mises en place. À commencer par l'information et la consultation régulière des riverains. Par ailleurs, des engins insonorisés, des cantonnements faisant écran acoustique, des arrosages réguliers permettront de diminuer le bruit et la poussière. Il sera également interdit de bruler les matériaux. Les déchets seront triés, traités et valorisés. Les abords du chantier devront également respecter des règles de propreté très strictes. Enfin, en concertation avec la municipalité, les horaires et itinéraires d'accès au chantier seront organisés afin de déranger le moins possible tous les habitants du quartier et des environs.
L'objectif clairement annoncé et qui sera tenu consiste à réaliser un chantier exemplaire !

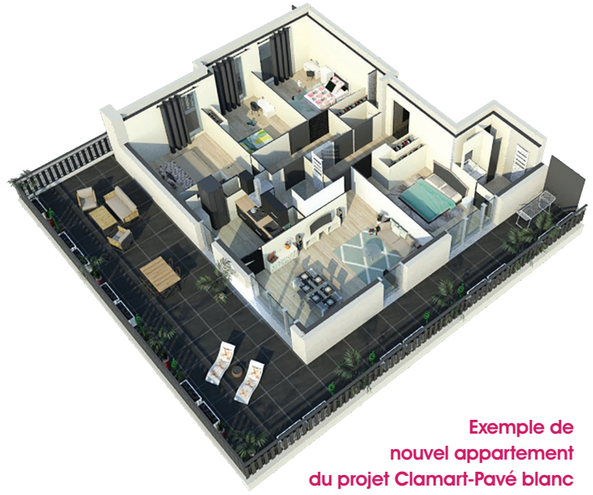

Exemple de nouvel appartement du projet Clamart-Pavé blanc

LES DATES CLÉS

- **1960 :** Immobilière 3F acquiert les terrains auprès de 14 propriétaires différents pour construire le Pavé Blanc.
- **1964 :** Fin du chantier, les premiers habitants emménagent.
- **Début 90 :** ravalement de la façade et remplacement des menuiseries extérieures. Réfection de l'électricité et des sols dans les logements.
- **1996 :** Transformation des locaux communs du RDC en logements.
- **De 2013 à 2015:** Réhabilitation et résidentialisation. Réfection des pièces humides dans les logements. Réaménagement des espaces extérieurs et espaces verts. Construction de 3 bâtiments neufs.

5 INTERVENANTS DIFFÉRENTS

Les immeubles situés dans le quartier du Pavé Blanc appartiennent à Clamart Habitat et à l'Immobilière 3F. Si ces deux entités doivent reloger les habitants, elles sont aidées par la Mairie de Clamart, Action Logement et la Préfecture des Hauts-de-Seine qui se sont engagés à mobiliser leur contingent de logements sociaux pour participer au relogement des personnes qui doivent quitter leur résidence.

611 logements à démolir.

53 dépendent de Clamart Habitat.

558 appartiennent à Immobilière 3F.